



DÉPARTEMENT  
**ALLIER**  
ARRONDISSEMENT  
**MONTLUÇON**  
COMMUNE  
**LA PETITE MARCHÉ**

## **CONSEIL MUNICIPAL / COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 13 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA PETITE MARCHÉ, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur IMBERT Didier, Maire.

### **Nombre de conseillers :**

En exercice : 9  
Présents : 6  
Pouvoirs : 3

Présents : IMBERT Didier, TRIPIER Roger, NORRE Bernadette, DEVEAUX Olivier, LAROCHE Patrick, MOLINA Pierre, RODRIGUES-DO CARMO Éric

Absents : DEVEAUX Olivier, DUCHIER Laurent, LAMERRE Hervé

Pouvoirs : DEVEAUX Olivier à IMBERT Didier, LAMERRE Hervé à LAROCHE Patrick, DUCHIER Laurent à TRIPIER Roger.

### **Secrétaire de séance : MOLINA Pierre**

Date de convocation : 7 décembre 2023

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur IMBERT Didier, Maire,

### **- CESSION PARCELLE GAYON :-**

Le Maire expose au Conseil Municipal la réponse faite par Mme GAYON suite à la dernière délibération relative à l'éventuel échange de parcelle avec cette personne.

Le Conseil avait proposé de céder le terrain communal à Mme GAYON en échange de la parcelle cadastrée C0814 ainsi que la bande de terrain de 6 mètres prise sur la parcelle C0388, les frais de bornage et de notaire restant en totalité à sa charge.

Mme GAYON accepte cet échange dans les termes proposés.

M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer les documents relatifs à cet échange.

**Après en avoir délibéré le Conseil accepte à l'unanimité la demande du maire et l'autorise à signer tout document relatif à cet échange.**

### **- PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL AYANT VALEUR DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT :**

Le Maire présente au Conseil la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2023 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. L'ensemble des membres reconnaît avoir pris connaissance du document transmis avec la convocation à la présente séance.

**Le Conseil après en avoir délibéré, émet un avis favorable au document tel qu'il est établi.**

**- RAPPORT ANNUEL PRIX ET QUALITE DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT DE MONTLUCON COMMUNAUTE :**

Le Maire présente au Conseil le document RPQS transmis par les services Eau & Assainissement de MONTLUCON Communauté. Il précise que notre commune n'est concernée que par l'assainissement collectif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité le rapport présenté.**

**- CONVENTION CONTROLE ET ENTRETIEN DES POTEAUX D'INCENDIE :**

Le Maire indique au Conseil Municipal que la commune fait procéder au contrôle des poteaux d'incendie par les services du SIVOM de la région minière. La précédente convention arrivant à son terme, il convient d'établir un nouveau document. La prestation s'élève à la somme de 33 € HT par poteau.

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention avec le SIVOM de la région minière.

**Après en avoir délibéré, le Conseil autorise à l'unanimité le maire à signer la convention proposée.**

**- APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT :**

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

**Le Conseil après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT.**

**- RENOUVELLEMENT DE DEROGATION DES RYTHMES SCOLAIRES :**

Le Maire présente au Conseil Municipal les horaires de l'école maternelle tels qu'ils ont été accordés par dérogation. Il demande au conseil de se prononcer pour solliciter une nouvelle dérogation afin de maintenir les mêmes horaires à la rentrée prochaine.

**Le Conseil après en avoir délibéré, accepte la proposition du Maire de solliciter une dérogation afin de maintenir les horaires actuels.**

**- DEICISION MODIFICATIVE N°3 :**

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à une décision modificative afin de pallier à une insuffisance de crédit au chapitre 012 (Charges de personnel). Il expose le mouvement financier proposé par les services de la trésorerie.

**Le Conseil après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la décision modificative proposée.**

**- TRAVERSEE DE COMMUNE PAR LE DANONE CHAMPIONS TOUR :**

Le Maire donne lecture au Conseil du courrier de demande d'autorisation de traversée de la commune reçu de l'organisateur de DANONE CHAMPIONS TOUR. L'épreuve sportive doit emprunter la RD 915 le 1er mars 2024.

**Le Conseil après en avoir délibéré, accepte que le Maire autorise la traversée de la commune à cette manifestation sportive.**

**- QUESTIONS DIVERSES :**

- Colis à destination des aînés de la commune.
- Décorations de Noël
- Réunion prochaine de la commission de contrôle des listes électorales
- RPI – Élection d'un nouveau président mardi 19 décembre.
- Vente maisons DUVIEUSSARD et LAMOUREUX.
- Repas cantine avec les aînés de la commune le 19 janvier 2024.
- Vœux municipalité à prévoir 29 janvier ou 2 février.

La séance est levée à 21H30.

Fait à La Petite Marche le 14 décembre 2023

Didier IMBERT  
Maire de La Petite Marche